

Le grand circuit de Blacé



Visorando



Randonnée n°36471657

Une randonnée proposée par CCAS DE BLACÉ

Randonnez sur ce sentier de 25 km et partez à la découverte du patrimoine blacéen, sa viticulture, ses panoramas, ses vieilles demeures. Ce circuit est une synthèse des trois autres circuits de la commune de Blacé et reprend en partie ces derniers (la Madone 5 km, les Béragnons 10 km et les Têtières 16 km).

Durée :	8h55	Difficulté :	Difficile
Distance :	25,05 km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	608 m	Activité :	Pédestre
Dénivelé négatif :	605 m	Régions :	Massif central, Beaujolais
Point haut :	717 m	Commune :	Blacé (69460)
Point bas :	219 m		



Description

Depuis Villefranchre-sur-Saône, prendre la D43. Dépasser Arnas et prendre, après le village et toujours sur la même départementale, la D19A en direction de Blacé. Le départ se fait au niveau de la salle des fêtes de Blacé avec un parking au-dessus de cette dernière.

Ce circuit est **balisé en Orange avec le signe d'un tire-bouchon**.

(D/A) Au départ, prendre au Sud, Rue Sans Nom, en traversant l'Avenue de la Mairie (D19a) et prendre à gauche avant le pont pour rejoindre une bifurcation sur l'ancienne Voie du Tacot.

(1) Continuer le circuit en passant sous les arbres et, au bout, prendre à droite à la 1^{re} vigne pour rejoindre l'ancienne voie ferrée.

(2) Tourner à gauche, sur celle-ci, et rejoindre l'entrée de Saint-Julien. Traverser le village, en passant devant la salle des fêtes et en allant au fond du terrain de boules.

(3) Passer sur un petit pont métallique, traverser une première route, puis la Route du Beaujolais (D35) et continuer, en face, sur la Voie du Tacot. Arriver à un carrefour avec une route à gauche.

(4) Tourner à gauche sur celle-ci afin de rejoindre la Route de Chambely perpendiculaire. La suivre à gauche, passer le Marverand, laisser un chemin à droite et repérer, un peu plus loin, un autre chemin à droite.

(5) Remonter vers Grammont en tournant sur la droite pour marcher entre les vignes. Continuer toujours tout droit jusqu'aux limites du lieu-dit. Quelques mètres avant Grammont, partir à gauche pour rejoindre la route de Saint-Julien (D76). Tourner à droite et marcher 200 m sur cette route pour prendre de nouveau à droite sur un chemin puis, à gauche, sur une piste aux Vierres. Retrouver la D76 au niveau du lieu-dit.

(6) Virer à droite à la route, puis bifurquer, encore à droite, dans le chemin entre la maison et les vignes. Passer un ruisseau avec un petit pont dans un petit bois et zigzaguer par le chemin entre les vignes pour rejoindre une petite route (Impasse Du Château Bleu). La suivre à gauche sur 100 mètres, puis tourner à droite et traverser des vignes. Arrivé au carrefour en T, aller à gauche et rejoindre la Route de Saint-Julien.

(7) Traverser la route pour prendre le Chemin de la Rando qui, plus loin, tourne à 90° à gauche (deuxième embranchement) et rejoint une route. Remonter, à droite, cette Route du Peintre jusqu'à un carrefour sur la Route

Points de passages

D/A Salle des fêtes

N 46.032585° / E 4.649885° - alt. 285 m - km 0

1 Ancienne Voie du Tacot

N 46.030833° / E 4.650033° - alt. 274 m - km 0.25

2 Ancienne Voie du Tacot

N 46.029467° / E 4.654226° - alt. 262 m - km 0.71

3 Village de Saint-Julien - Musée Claude Bernard (Saint-Julien)

N 46.025026° / E 4.652236° - alt. 250 m - km 1.35

4 Intersection vers la Route de Chambely

N 46.027357° / E 4.671404° - alt. 231 m - km 2.92

5 Chemin remontant vers Grammont

N 46.030112° / E 4.667722° - alt. 225 m - km 3.48

6 Les Vierres

N 46.039932° / E 4.662361° - alt. 245 m - km 5.14

7 Route de Saint-Julien

N 46.04554° / E 4.666464° - alt. 251 m - km 6.22

8 Route des Vernes

N 46.044638° / E 4.658166° - alt. 258 m - km 7.07

9 Route de Bellevue transversale

N 46.041346° / E 4.648313° - alt. 294 m - km 8.24

10 Château d'eau

N 46.03788° / E 4.645817° - alt. 319 m - km 8.93

11 Traverser la D19

N 46.033936° / E 4.645424° - alt. 313 m - km 9.41

12 Impasse du Crêt de Charnat

N 46.036017° / E 4.633091° - alt. 393 m - km 10.4

13 Contourner le massif

N 46.033759° / E 4.627014° - alt. 433 m - km 11.13

14 Chemin descendant

N 46.029672° / E 4.616027° - alt. 434 m - km 12.22

des Vernes.

(8) Traverser la Route des Vernes et continuer tout droit dans les vignes. Après avoir tourné à gauche, à droite, puis de nouveau à gauche, rejoindre la Route de Bellevue transversale.

(9) Tourner à gauche, puis à droite au croisement. *En montant au Mont Joly, vue sur le Nord du Beaujolais et le Mont Brouilly. Après avoir traversé le Mont Joly, vous avez une belle vue sur le village de Salles Arbuissonnas.* Arriver au château d'eau.

(10) Continuer tout droit et passer devant le beau Château du Domaine de Champ-Renard. À la route, partir à droite sur quelques mètres, jusqu'au carrefour des circuits pédestres de Blacé.

(11) Traverser la D19, prendre en face le chemin montant entre maisons et vignes et continuer sur la route du Crêt de Charnat en ignorant une route à gauche. Continuer jusqu'à l'intersection suivante sur l'Impasse du Crêt de Charnat.

(12) Tourner à gauche sur 20 m puis prendre le chemin de droite. Variante pour découvrir la table d'orientation à 100 m en remontant sur la gauche. Rester toujours en face jusqu'au premier embranchement.

(13) Contourner le massif et prendre à droite jusqu'à la route de la Croix du Ban en passant devant une cadole sur la droite. Prendre à droite sur 10 m puis la D20 à gauche sur 350 m (marcher sur la bande herbée à droite de la chaussée). Au carrefour, prendre la route à gauche (D649.2), Route de Montmelas jusqu'au premier chemin descendant à gauche.

(14) Emprunter ce dernier puis en arrivant à la petite route goudronnée prendre à droite et remonter sur 300 m pour arriver à l'entrée du hameau Le Gay. Aller à droite sur la route de Montmelas sur 50 m puis prendre le chemin à gauche l'Impasse du Peillon.

(15) Remonter cette impasse et traverser la Route de la Croix du Ban pour prendre en face le chemin qui monte. Prendre à gauche en direction du Col de Faily, en passant devant l'accrobranche de Blacé sur la gauche.

(16) Au Col du Faily, prendre le 2^e chemin de gauche. Le chemin est en montée douce et rejoint le Col de Saint-Bonnet par une descente en pente douce ou faire la variante sportive sur le 1^{er} chemin à gauche (voir dans infos pratiques). Aux croisements, continuer deux fois en face pour rejoindre le col.

(17) Traverser le carrefour et prendre le chemin de droite, Route de la Chapelle pour rejoindre la Chapelle de Saint-Bonnet. Garder toujours la droite pour arriver à la chapelle (petite montée courte 150 m et assez raide entre les buis).

(18) Après la chapelle prendre un petit chemin sur la droite pour descendre sur 500 m entre les buis et rejoindre en contrebas la Rue de Saint Bonnet sur la gauche. Marcher sur la route de Saint-Bonnet sur 200 m puis prendre le chemin à droite qui descend. Passer sous le cimetière de Montmelas, Rue du Prieuré et poursuivre par le chemin dans les vignes en effectuant un gauche/droite jusqu'à la route de Montmelas, D649.2.

(19) La traverser, en partant de la villa descendre 200 m, tourner à gauche au noyer, puis descendre le long du bois. Continuer à descendre jusqu'à apercevoir une cadole "cabane de vigne" à gauche. Tourner en laissant la cadole au-dessus et suivre le vallon en descendant jusqu'à la route des Grandes Terres.

(20) La prendre à droite puis à gauche le 1^{er} chemin en épingle et rejoindre en descendant le chemin le Ruisseau le Marverand. Traverser ce ruisseau et ensuite remonter sur votre gauche direction Le Montoux avec une côte assez raide.

(21) En traversant Le Montoux, le propriétaire de la maison possède quatre chiens attachés le long du chemin communal et qui peuvent impressionner le randonneur mais c'est sans risque. Continuer jusqu'au prochain embranchement.

15 Hameau Le Gay et Impasse du Peillon
N 46.028414° / E 4.610736° - alt. 434 m - km 12.94

16 Col du Faily
N 46.032524° / E 4.588458° - alt. 643 m - km 15.29

17 - Col de Saint-Bonnet (645m)
N 46.021911° / E 4.590756° - alt. 647 m - km 17.14

18 - Chapelle Saint-Bonnet (Montmelas-Saint-Sorlin)
N 46.018182° / E 4.602501° - alt. 663 m - km 18.24

19 Traverser la D649-2
N 46.018194° / E 4.611107° - alt. 512 m - km 19.75

20 Route des Grandes Terres - Marverand (cours d'eau) - Affluent de la Saône
N 46.024044° / E 4.615942° - alt. 379 m - km 20.85

21 Le Montoux
N 46.028259° / E 4.623339° - alt. 388 m - km 22.11

22 Embranchement vers la Madone de Blacé
N 46.029065° / E 4.62588° - alt. 382 m - km 22.33

23 Le Gonnu
N 46.029038° / E 4.63212° - alt. 342 m - km 23.14

24 Rue des Carrières
N 46.029362° / E 4.641842° - alt. 330 m - km 23.97

25 Au rond-point de Blacé
N 46.031925° / E 4.644489° - alt. 305 m - km 24.63

D/A Salle des fêtes
N 46.032609° / E 4.649751° - alt. 286 m - km 25.05

(22) Prendre le chemin de droite en direction de la Madone. À la sortie du Chemin de buis sous la Madone, prendre le chemin à gauche. À l'entrée du hameau le Gonnu, prendre la route à gauche.

(23) À sa sortie, découvrir le travail de Christine Debonnaire (styliste céramiste) ensuite prendre le chemin à droite pour rejoindre l'Impasse des Maisons Neuves, en coupant l'Impasse du Gonnu. Une fois sur l'Impasse des Maisons Neuves, tourner à droite jusqu'à la Rue des Carrières.

(24) Prendre à droite et rejoindre le village de Blacé. Partir à gauche sur la Rue du Cellier et traverser le village de Blacé jusqu'au rond-point.

(25) Prendre la 2^e route à droite D19A, Avenue de La Mairie, pour retourner à la salle des fêtes (D/A).

Informations pratiques

Variante sportive d'une distance de 1,22 km peu après le (16) : continuer sur le premier chemin de gauche

A proximité

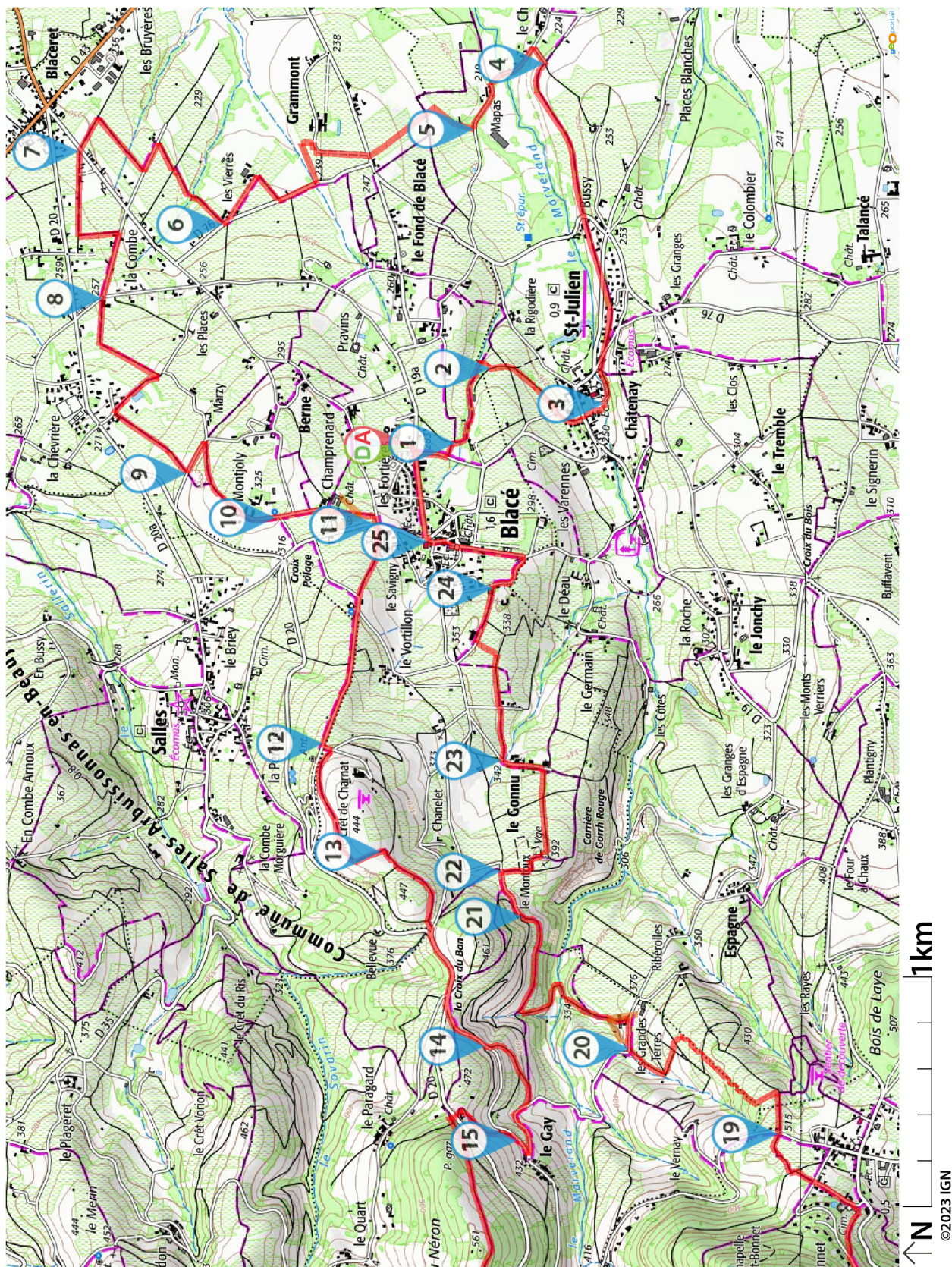
- (D/A) Grammont (XIIe siècle)
- (3) Visiter [St-Julien](#) et le [Musée Claude Bernard](#)
- Champrenard
- (18) La Chapelle de Saint-Bonnet (700 m) : on s'y rendait en rémiages (pèlerinages).

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-le-grand-circuit-de-blace/>

En savoir plus : CCAS DE BLACE

- Site internet : <https://mairie-blace.fr/fr/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



↑ N 500m

©2023 IGN

Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

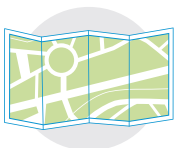
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



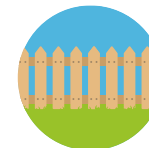
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



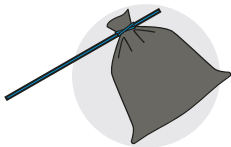
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



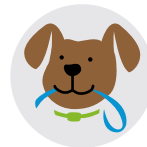
RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.